DOUT VIVE LE CONTRE LA SOUS-ENCHÈRE SOCIALE et Salariale

à la LASI qui supprime le RMCAS

pour le droit à un SALAIRE MINIMUM

27 novembre 2011

Coordination LASI+SML, soutenue par: Attac Genève ◆ AVIVO ◆ Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné ◆ Communauté genevoise d'action syndicale / CGAS avec SSP/VPOD, Syndicom, SYNA, SIT, UNIA ◆ Défense des Aîné-e-s, des Locataires, de l'Emploi et du Social ◆ Parti du travail ◆ Parti socialiste genevois ◆ Les Verts genevois ◆ solidaritéS ◆ Comité référendaire contre la LASI ◆ Comité unitaire genevois en faveur des initiatives pour un salaire minimum

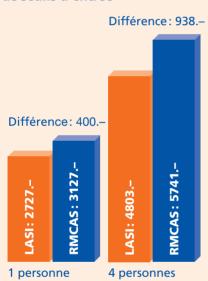
Refusons la révision de la LASI et la suppression du RMCAS!

L'Etat reproche aux chômeurs de ne pas trouver d'emploi, mais il ne se gêne pas pour les faire travailler gratuitement.

- « Nous ne sommes pas éloignés du marché de l'emploi, c'est le marché de l'emploi qui s'éloigne de nous. » Une chômeuse
- « Chômeuse en fin de droits j'ai été placée 6 mois à l'Etat, rémunérée à 12.75 de l'heure en tant qu'employée de commerce... » Anonyme

« J'ai suivi un stage de recherche d'emploi. Les honoraires payés à l'entreprise mandatée ont coûté plus du double de la formation qui m'a été refusée, et qui m'aurait permis d'obtenir le poste qu'un patron m'assurait si je suivais cette formation. » Anonyme

Exemples de différences de seuils d'entrée



Soit une différence de 400.– pour 1 pers. (Pour les jeunes adultes, la différence est plus grande, elle est de 1187.–) et de 938.– pour 4 pers.

Pour rendre justice
aux chômeurs, pour
défendre l'aide sociale

A CO CO
à la modification
de la LASI

Saper la protection contre le chômage

Le chômage, tout le monde connaît. Beaucoup en ont été affectés. Pourtant, la réalité que vivent les chômeuses et chômeurs en fin de droits reste méconnue et mal jugée. La révision de la Loi sur l'aide sociale individuelle, en votation le 27 novembre, accentue les effets de la nouvelle loi fédérale sur le chômage. Depuis le 1^{er} avril 2011, cette dernière a sabré la protection des chômeurs et en a privé beaucoup de tout revenu.

Promesses trompeuses, statistiques tronquées

Contrairement à ce qui est affirmé, la nouvelle LASI n'augmente pas les moyens pour la réinsertion, elle les diminue. C'est une machine à faire des économies sur le dos des chômeurs de longue durée, à stigmatiser davantage les bénéficiaires de l'aide sociale et à biaiser les statistiques du chômage et de l'aide sociale.

Mesures d'insertion sous conditions de revenus

En fermant le Service des mesures cantonales, et bientôt en supprimant les programmes cantonaux d'emploi formation, le Conseil d'Etat réduit gravement le dispositif cantonal de lutte contre le chômage. Il prive l'ensemble des chômeurs d'une indispensable protection contre l'exclusion et la précarité, en limitant les mesures d'insertion à l'aide sociale.

Nier le chômage structurel, culpabiliser les chômeurs

A l'origine, le RMCAS voulait éviter l'assistance aux chômeurs en fin de droits. La révision de la LASI les y renvoie et impose des stages d'évaluation de la « distance à l'emploi », pour trier les prétendus « employables » ou « inemployables ». Ainsi, le chômage structurel est nié et les chômeurs sont considérés comme seuls responsables de leur exclusion du monde du travail.

NON à la sous-enchère sociale

Avec son barème d'entrée plus restrictif (voir graphique), la révision de la LASI diminuera l'aide aux chômeurs en fin de droits et en privera beaucoup de toute prestation. Il faudra être plus pauvre pour bénéficier de la LASI ou à défaut, être à charge de sa famille ou des institutions caritatives. Il y aura une aide sociale à deux vitesses: pour les « employables » et les « inemployables ».

Le RMCAS doit être amélioré, et non supprimé

Certaines critiques envers le RMCAS sont partiellement fondées. A qui la faute, sinon au Conseil d'Etat qui a enterré les rapports d'évaluation critiques et refusé les moyens de l'améliorer. Plus que jamais, il faut garantir un revenu aux chômeurs en fin de droits et de réelles mesures de réinsertion.

NON à la sous-enchère salariale

Au lieu de mener une vraie politique de l'emploi, l'Etat a supprimé des postes au secteur public ou subventionné en les remplaçant par des stages pour chômeurs. Il s'apprête à fournir des travailleurs gratuits au secteur privé, alimentant ainsi la sous-enchère salariale et exploitant la détresse des chômeurs.

Halte au dumping salarial OUI au salaire minimum

Pour vivre dignement

Toute personne travaillant à plein temps devrait pouvoir vivre décemment, mais en Suisse une personne sur dix n'arrive pas à joindre les deux bouts malgré son travail. Car ce droit élémentaire, pourtant reconnu par l'Art. 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, n'est ni inscrit dans la loi ni garanti dans les faits, à Genève comme dans le reste du pays.

Une réponse à l'augmentation du coût de la vie

Alors que les salaires stagnent, le coût de la vie à Genève explose. Plus les appartements libres se raréfient, plus les loyers augmentent. Cependant, les primes d'assurance maladie grimpent. De plus en plus de familles basculent dans la pauvreté: l'adoption d'un salaire minimum est un pas nécessaire pour garantir à toutes et tous de vivre dans la dignité.

Contre le dumping salarial

Sous la pression du patronat, la sous-enchère salariale sévit. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, pas loin de 20 % de la population travaille, à Genève, pour des bas salaires! Seul un salaire minimum garantit une protection générale contre le dumping salarial. Il constituera une limite inférieure contraignante qui poussera à la hausse tous les niveaux des différentes grilles salariales, tous secteurs confondus.

Pour le renforcement des conventions collectives de travail

Un salaire minimum inscrit dans la loi entraînera des salaires minimum conventionnels plus élevés. Ainsi, les patrons contourneront moins facilement les CCT existantes pour faire des économies au détriment du personnel.

Un pas vers l'égalité salariale

Parmi les 400 000 « working poors » (personnes travaillant à plein temps mais n'arrivant pas à subvenir à la totalité de leurs besoins économiques) en Suisse, 300 000 sont des femmes! Beaucoup d'entre elles travaillent comme femme de ménage, vendeuse ou serveuse, des professions particulièrement touchées par les bas salaires, et subissent régulièrement des discriminations salariales. Le salaire minimum: un pas vers l'égalité salariale!

Aujourd'hui à Genève, demain dans toute la Suisse!

Parallèlement à l'initiative cantonale, une initiative fédérale lancée par l'Union syndicale suisse (USS), est en passe d'aboutir. Ces deux initiatives se complètent, car un oui majoritaire à l'initiative cantonale contribuera à l'instauration d'un salaire minimum à l'échelle nationale. En outre. l'initiative cantonale donnera l'obligation au Canton de Genève d'édicter un salaire minimum cantonal spécifique, tenant compte du coût de la vie et du niveau des salaires du canton. Un salaire minimum à Genève aujourd'hui, pour un salaire minimum dans tout le pays demain!

L'instauration d'un salaire minimum est indispensable

Trop de conventions collectives prévoient des salaires mensuels inférieurs à 4000.— (équivalent horaire 22.—). Savez-vous par exemple combien gagne un travailleur, selon son secteur d'activité, son poste et ses qualifications, quand il est payé au minimum prévu par sa convention?

Hôtellerie et restauration:

non-qualifié 3383.-/ avec CFC 3823.-

Vente:

non-qualifié 3740.-/ avec CFC 3900.-

Agriculture:

non-qualifié 3575.-/ qualifié 3730.-

Coiffure:

avec CFC 3400.-

Nettoyage:

nettoyeur d'entretien 19.35/heure

Horlogerie:

ouvrier spécialisé 3900.-

Cuir:

non-qualifié 3312.-/ avec CFC 3840.-

Mécatronique:

3848.-

Economie domestique:

non-qualifié 3575.-/ qualifié 3790.-

Esthétique:

3430.-



Deux objets,

une campagne

http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article1925

Deux thèmes étroitement liés: un droit cantonal à un salaire minimum et la nécessité d'un revenu garanti pour les chômeurs en fin de droits. Une seule campagne pour défendre les droits, et réaffirmer l'indispensable solidarité, des salariés et des chômeurs.

Assez d'inégalités!

Le début de ce 21e siècle est marqué par un accroissement spectaculaire des inégalités sociales. Pour les plus riches, des politiques de rabais fiscaux. Pour les plus pauvres, le dumping salarial et le démantèlement des assurances sociales.

A Genève, les millionnaires (représentant seulement 9,3 % des contribuables) détiennent plus de 85 % de la fortune totale déclarée du canton. 1215 personnes ont une fortune de plus de 10 millions de francs. A elles seules, elles accumulent une fortune de plus de 37 milliards de francs représentant 40 % de la fortune imposable totale.

De l'autre côté, la moitié des habitants de ce canton gagnent moins de 70 000 francs par an (représentant seulement 13,2 % de la masse des salaires distribués).

Selon l'Union syndicale suisse : « Les salarié·e·s à bas et moyens revenus ont été les dindons de la farce de la dernière reprise conjoncturelle entre 2004 et 2008. Leurs salaires réels ont même baissé (25 % inférieurs: –1,2 %; salaire médian: –0,3 %). Ce sont les hauts et très hauts revenus qui ont le plus profité. Le nombre de personnes dont le salaire est d'au moins 1 million de francs a quintuplé entre 1997 et 2008, passant de 510 à 2824. »

Plus de protection, plus de droits!

A Genève, les patrons tirent profit d'un taux de chômage particulièrement élevé et d'un bassin de recrutement de la main-d'œuvre élargi depuis les accords bilatéraux. Dans un tel contexte, les travailleuses et travailleurs ont besoin de plus de protection, de plus de droits.

Plus de protection avec un salaire minimum de 4000 francs par mois pour faire pièce à la sous-enchère salariale.

Plus de protection avec une assurance chômage forte. Une assurance chômage digne de ce nom n'agit pas comme une machine à précariser, ne pousse pas les bénéficiaires à accepter n'importe quel emploi. En cas de licenciement, elle protège les salariés contre la précarité et leur donne des droits.

Et plus de contrôles contre les abus patronaux!

Signez l'initiative populaire cantonale de la CGAS – Les syndicats de Genève « Pour un renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale ».

A Genève, le nombre d'inspecteurs de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) est clairement insuffisant, et ses prérogatives (ou moyens d'action) trop réduites. Il n'y a que 16 inspecteurs du travail, dont 7 ou 8 seulement pour s'occuper de la sous-enchère salariale, pour près

de 300000 emplois. Soit un inspecteur seulement pour 18750 emplois. A titre de comparaison, il y a 153 agents employés par la Fondation des parkings pour contrôler 50000 places de parc, soit un agent pour 326 places de parc... L'initiative prévoit entre autres de

- doubler le nombre d'inspecteurs de l'OCIRT pour atteindre un minimum d'un inspecteur pour 10 000 emplois
- créer une inspection des entreprises composée de syndicalistes pour garantir de vrais contrôles, avec également un minimum d'un inspecteur pour 10 000 emplois.

Téléchargez le formulaire de récolte de signatures : http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article1910

Coordination LASI+SML, soutenue par

Attac Genève; AVIVO; Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné; Communauté genevoise d'action syndicale / CGAS avec SSP/VPOD, Syndicom, SYNA, SIT, UNIA; Défense des Aîné-e-s, des Locataires, de l'Emploi et du Social; Parti du travail; Parti socialiste genevois; Les Verts genevois; solidaritéS; Comité référendaire contre la LASI; Comité unitaire genevois en faveur des initiatives pour un salaire minimum